



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 21 mai 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

**Présents :** Messieurs Didier HURTEBIZE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO ; Mesdames Christelle QUEMARD, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

**Absents :** Monsieur Robin RABASSE, pouvoir à Monsieur Didier HURTEBIZE  
Madame Emilie HEDAN, pouvoir à Monsieur Benjamin DANILO  
Madame Charlène JOLY, pouvoir à Madame Amélie QUEMARD  
Monsieur Ronan MASSON-BELORGEY, pouvoir à Madame Christelle QUEMARD

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 11 ; Pouvoir : 04 ; Absents : 04

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

### 1- Approbation du Procès-Verbal du 30 avril 2026

Le procès-verbal du 30 avril 2026 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.  
Mr Le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.  
Il n'est pas fait de commentaire.

**Après délibération, le Procès-Verbal du 30 avril 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### 2- Borne de paiement au camping municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation d'une borne de paiement automatisée au camping municipal. Il rappelle les difficultés rencontrées par la commune pour le recrutement du personnel saisonnier ainsi que les améliorations de confort et d'organisation qu'apporterait cet équipement.

Madame Uriell WINCKEL, ancienne conseillère municipale, recrutée afin d'assurer la gestion du camping durant le mois de mai, fait part de son expérience ainsi que des retours des campeurs. Elle indique que ces derniers apprécient de revenir d'année en année au camping communal et sont attachés au fonctionnement actuel, notamment à la présence et la disponibilité de l'agent chargé de l'accueil.

Monsieur Daniel GUILLOUCHE, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente ensuite l'offre de l'entreprise Aireservices, déjà intervenue lors des précédents travaux du camping concernant la mise en place de la barrière d'accès.

Il précise que cette installation permettrait notamment :

- une diminution de la masse salariale liée à l'accueil du camping
- un renforcement de la sécurité grâce à l'installation de caméras de surveillance permettant de prévenir ou limiter les intrusions, telles que celles connues par la commune ces dernières semaines
- la mise à disposition d'une application permettant la réservation en ligne des emplacements ainsi que la consultation en temps réel des emplacements disponibles.



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 21 mai 2026 à 20h00

Le devis présenté par l'entreprise Aireservices s'élève à **19 472,40 € TTC**.

Monsieur le Maire rappelle également que le montant total des travaux réalisés au camping n'a pas atteint l'enveloppe prévisionnelle initialement déclarée dans le cadre des subventions accordées. Il précise que l'intégration de cette dépense au programme de travaux permettrait d'atteindre le montant initialement prévu et ainsi de débloquer la totalité des subventions attribuées. Dans ces conditions, le reste à charge pour la commune concernant l'acquisition et l'installation de cette borne serait d'environ 10 000 €.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Aireservices pour l'installation d'une borne de paiement au camping municipal, d'un montant de 19 472,40 € TTC ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération et de solliciter les financements correspondants.

### Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 2

### 3- Borne de recharge véhicule électrique parking de l'église

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'église, au niveau des premières places situées à gauche.

Monsieur le Maire indique que les évolutions réglementaires applicables depuis 2025 renforcent les obligations d'équipement en bornes de recharge pour les parkings non résidentiels de plus de 20 places.

Monsieur le Maire précise que :

- l'installation de la borne sera entièrement prise en charge par la société prestataire
- la commune prendra à sa charge uniquement l'abonnement EDF d'un montant de 45 € / mois
- la borne comportera 4 points de recharge :  
3 points de recharge lente, proposés à un tarif proche du prix de l'électricité domestique  
1 point de recharge rapide, à un tarif légèrement supérieur
- la commune percevra une redevance de 0,01 € par kilowattheure consommé lors des recharges.

Monsieur le Maire indique également qu'il s'agit d'une opportunité intéressante pour la commune, dans la mesure où actuellement Morbihan Énergies ne propose plus de contrat sans participation financière communale. En effet, pour les nouvelles installations générant moins de 200 recharges par an, une compensation financière est aujourd'hui demandée aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'église selon les modalités exposées ci-dessus ;
- **ACCEPTE** la prise en charge de l'abonnement mensuel de 45 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou contrat nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 21 mai 2026 à 20h00

### Résultat du vote :

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

### 4- Tarifs cantine

Monsieur le Maire propose d'aligner le prix du repas facturé aux familles sur le prix du repas facturé à la commune par la société de restauration. La commune conservant à sa charge la mise à disposition du personnel et des fournitures pour le service.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, à ce stade, d'un accord de principe, l'objectif étant d'appliquer les mêmes tarifs au sein du RPI Saint-Congard / Saint-Laurent-sur-Oust.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet accord de principe pour aligner le prix du repas facturé aux familles sur le prix du repas facturé à la commune par la société de restauration**

### 5- Tarifs garderie

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser le tarif de la garderie périscolaire. Il rappelle que le tarif du quart d'heure de garderie n'a pas été revalorisé depuis plus de dix ans, alors même que les charges de fonctionnement du service ont augmenté.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts supportés par la commune, Monsieur le Maire propose de porter le tarif du quart d'heure de garderie de 0,40 € à 0,50 €, correspondant au tarif moyen appliqué dans les communes environnantes.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'augmentation du tarif du quart d'heure de garderie périscolaire
- **FIXE** le tarif à 0,50 € par quart d'heure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026

### Résultat du vote :

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

### 6- Budget commune : décision modificative n°2

Afin de permettre le règlement des conventions dues à l'OGEC au titre des exercices 2024 et 2025, il est proposé au Conseil la décision modificative de budget suivante :



**Conseil Municipal - Compte-rendu**  
**Séance du 21 mai 2026 à 20h00**

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/6558 (contributions obligatoires)	62 116,00 €	/
	Dépenses	C/023 (virement à la section d'investissement)	/	62 116,00 €
Investissement	Dépenses	C/2111 (terrains nus)	/	10 000,00 €
	Dépenses	C/2135 (investissement médiathèque)	/	52 116,00 €
	Recettes	C/021 (virement de la section fonctionnement)	/	62 116,00 €

**Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative de budget ci-dessus.**

#### **7- Augmentation loyer boulangerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'extension de la boulangerie communale arrivent à leur terme, la réception du chantier étant prévue début juin.

Compte tenu de cette extension et de l'amélioration des locaux mis à disposition, Monsieur le Maire propose de réviser le montant du loyer.

Il est ainsi proposé de porter le loyer mensuel de 533,45 € HT à 600,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la révision du loyer de la boulangerie communale
- **FIXE** le montant du loyer à 600,00 € HT par mois à compter du 1er septembre 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou avenant nécessaire à l'application de cette décision

#### **8- Travaux Coët Leu de Haut**

Monsieur le Maire rappelle la situation rencontrée au village de Coët Leu de Haut. Après échange avec les élus de la commission travaux, il est proposé que la commune intervienne uniquement sur l'espace public, par l'installation d'un caniveau avaloir, la création d'un fossé ainsi que la réalisation de saignées en bordure de route afin de gérer les écoulements en amont.

Monsieur le Maire précise qu'un devis pour la réalisation de ces travaux est actuellement en attente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 21 mai 2026 à 20h00

### 9- Proposition d'achat de parcelle ZE49

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu un courrier d'information de Maître LE-BORGNE, notaire, demandant si la commune est intéressée par l'acquisition d'un terrain jouxtant une parcelle communale.

Après étude, les conseillers municipaux décident de fixer le prix d'acquisition maximal à 600 € frais de notaire compris, et de ne pas aller au-delà de ce montant pour l'achat de cette parcelle.

### 10- Vente parcelles agricoles

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réfléchir à la vente de certaines parcelles agricoles appartenant à la commune. Il précise que ces parcelles génèrent des revenus issus du fermage, mais que la commune doit également s'acquitter de la taxe foncière sur ces terres, réduisant ainsi le bénéfice perçu.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe concernant la vente éventuelle de certaines parcelles agricoles communales.

Madame Amélie QUEMARD et Monsieur David GUIHO, agriculteurs exploitant des terres appartenant à la commune, ne prennent pas part au vote.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **VALIDE** le principe de la vente de certaines parcelles agricoles appartenant à la commune
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre les démarches nécessaires et de présenter ultérieurement au Conseil municipal les parcelles concernées ainsi que les modalités de cession

#### **Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 1

Monsieur le Maire profite également de cette occasion pour évoquer le projet d'implantation d'une haie à trois mètres du grillage séparant le camping de la parcelle communale voisine. Monsieur David GUIHO, exploitant de cette parcelle, indique qu'il envisageait lui aussi de proposer cette solution. Soucieux de limiter au maximum les nuisances occasionnées aux campeurs lors de l'exploitation de cette parcelle, il précise qu'il s'efforce de travailler dans les meilleures conditions possibles, même si cela n'est pas toujours évident.

### 11- Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du Maire et de commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction départementale des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que malgré les démarches entreprises, il n'a pas été possible de réunir le nombre complet de personnes habituellement requis pour établir une liste de 24 noms. Toutefois, 12 contribuables ont accepté de figurer sur cette liste.



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 21 mai 2026 à 20h00

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la liste des 12 contribuables proposée ci-annexée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
- **AUTORISE** Monsieur / Madame le Maire à transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques
- **PREND ACTE** que l'administration fiscale procédera à la désignation des commissaires parmi les personnes proposées.

### 12- Emprunt travaux extension boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux d'extension de la boulangerie communale sont en cours de réalisation et que cette opération nécessite un financement par emprunt.

Afin de permettre la réalisation de ce projet dans les meilleures conditions financières, il est proposé de consulter plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir des offres de financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de plusieurs établissements bancaires, notamment au nombre de trois, en vue d'obtenir des propositions de prêts ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à analyser les offres reçues et à présenter au Conseil municipal celle qui lui semblera la plus avantageuse ;
- **PREND ACTE** qu'une délibération ultérieure sera soumise au Conseil municipal pour autoriser la signature du contrat de prêt retenu.

### 13- Modification des commissions communales

Il est proposé d'apporter des modifications à la composition des commissions communales, comme suit :

Madame Christelle QUEMARD quitte la commission Culture et Communication et intègre la commission Actions sociales.

Madame Pascale ESTRUCH intègre la commission Culture et Communication.

Monsieur Daniel GUILLOUCHE ne pouvant siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales en raison de ses fonctions d'adjoint, Monsieur Benjamin DANILO le remplace en qualité de membre titulaire et Monsieur Michel AUBERT devient membre suppléant de cette commission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification de la composition des commissions communales telle que présentée ci-dessus
- **PRECISE** que la liste actualisée des commissions sera annexée à la présente délibération.

### 14- Modification des horaires d'éclairage

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de l'éclairage de la Rue Mahé et de la Route de Redon. Il s'agit de programmer l'extinction à 23h00 les vendredis, samedis et dimanches.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des horaires d'éclairage présentée ci-dessus.**



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 21 mai 2026 à 20h00

### 15- Questions diverses

- Morbihan Habitat : au vu du besoin de logements dans notre communauté de communes, nous faisons partie des communes ayant candidaté auprès de Morbihan Habitat pour accueillir un projet de construction. Nous avons été retenus pour l'étude d'un mini collectif R+1 d'une dizaine de logement.
- Catastrophes naturelles : plusieurs communes du secteur ont été ajoutées à l'arrêté publié au Journal Officiel. Nous avons effectué les démarches de notre côté et attendons désormais la fin de l'instruction de notre dossier.
- Monsieur Michel AUBERT signale que l'entretien extérieur de la station d'épuration n'est pas réalisé de manière satisfaisante. Un retour sera fait au prestataire concernant la qualité de l'entretien.

La séance est close à 21h46.